



**Conférence ministérielle  
Neuvième session  
Bali, 3-6 décembre 2013**

## COMMERCE ET TRANSFERT DE TECHNOLOGIE

### PROJET DE DÉCISION MINISTÉRIELLE

La Conférence ministérielle *décide* ce qui suit:

Conformément au mandat énoncé au paragraphe 37 de la Déclaration ministérielle de Doha qui a été réaffirmé ultérieurement par les Ministres au paragraphe 43 de la Déclaration de Hong Kong, les Membres ont examiné la relation entre commerce et transfert de technologie et les recommandations éventuelles sur les mesures qui pourraient être prises dans le cadre du mandat de l'OMC pour accroître les apports de technologie aux pays en développement.

Les travaux en cours, menés sur la base des communications des Membres et des contributions de diverses organisations intergouvernementales, ont couvert un certain nombre de questions et ont aidé les Membres à mieux comprendre les aspects complexes du lien entre commerce et transfert de technologie.

Bien que des progrès aient été accomplis, il reste du travail à faire. Compte tenu de cela, nous donnons pour instruction au Groupe de travail de poursuivre ses travaux en vue d'exécuter pleinement le mandat énoncé dans la Déclaration ministérielle de Doha.

---